

AVIS PUBLIC

Demande de démolition

L'avis est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, qu'une demande de démolition visant la propriété du 211, rue Principale a été déposée à la Municipalité.

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 3 août 2026 à 19 h, à au centre municipal, au 204, rue Principale, à Saint-Urbain-Premier, le conseil municipal statuera sur cette demande de démolition.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité, selon le cas.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 21 juillet 2026.


Julie Roy
Directrice générale

+++++

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le conseil municipal, le 21 juillet 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juillet 2026.


Julie Roy
Directrice générale